
Code de Conduite du Membre du Conseil d'administration

En conformité avec les Statuts et le Règlement de Gouvernance, le membre soussigné du conseil d'administration de la SSA s'engage formellement à :

- 1 – Faire sienne les valeurs de la société exprimée dans sa Vision et sa Mission.
- 2 – Exercer son mandat d'administrateur de manière impartiale et désintéressée.
- 3 – Mettre le meilleur de ses connaissances et compétences professionnelles au profit de la société et du répertoire qu'il représente.
- 4 – Travailler au bien commun de la communauté des auteurs au-delà de ses goûts personnels et choix artistiques propres.
- 5 – Représenter les intérêts de la société et de tous ses membres en se gardant de privilégier des intérêts spécifiques ou individuels.
- 6 – Se garder de mettre en avant ses intérêts propres ou d'en rechercher.
- 7 – Se préparer aux séances en prenant connaissance avec attention des documents envoyés.
- 8 – Prendre acte que des absences répétées peuvent mettre en péril la représentativité de son répertoire au sein du conseil et des commissions et entraîner une remise en question du mandat.
- 9 – Respecter la confidentialité des débats et des documents et prendre acte que ce devoir perdure au-delà du mandat. S'engager à présenter sa démission en cas d'infraction intentionnelle ou par négligence grave de celui-ci.
- 10 – Exprimer ses désaccords dans le cadre des débats et accepter loyalement les décisions prises.
- 11 – Signaler tout écart de procédure relative au Règlement de Gouvernance ou à tout autre règlement.
- 12 – Eviter tout conflit d'intérêt. Ainsi, conformément à l'article 26.4 des Statuts, se retirer des débats « Lorsque le Conseil d'administration délibère sur une question concernant personnellement un membre ».
- 13 – Déclarer spontanément toute participation ou mandat dans des personnes morales ou collectivités pouvant entrer en conflit d'intérêt avec la société et prendre acte que ceux-ci peuvent entraîner une remise en question du mandat.
- 14 – Annoncer spontanément à la Présidence une implication dans une affaire pénale pouvant porter atteinte aux intérêts de la société ou de ses membres.

Nom et prénom :

Mandat :

Date et signature :